



**Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Avec ce nouveau dispositif solidaire, simple et juste, l'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie et ainsi lutter contre la précarité énergétique.**

- **Un dispositif solidaire et équitable :**

Le chèque énergie est généralisé en 2018 pour aider environ 4 millions de ménages aux revenus modestes à payer leurs factures d'énergie ainsi que des travaux de rénovation énergétique, pour un montant moyen annuel de 150€ par ménage.

Tous les professionnels de ce secteur d'activité sont tenus d'accepter le chèque énergie dont le montant sera déduit de la facture.

Le chèque énergie accorde également à ses bénéficiaires des droits et des réductions auprès des fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel en cas de déménagement ou d'incident de paiement, au moyen d'attestations qui lui sont transmises en même temps que le chèque énergie.

- **Un envoi automatique aux ménages éligibles**

**Aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé pour ce chèque** (les usagers ne doivent donc en aucun cas communiquer leurs informations bancaires ou personnelles à des personnes prétendant leur fournir le chèque énergie).

**En principe, les bénéficiaires n'ont aucune démarche spécifique à accomplir pour bénéficier du chèque énergie : ils le reçoivent directement à leur nom, à leur domicile, une fois par an.**

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources (jusqu'à 7 700 € pour une personne seule, jusqu'à 16 100 € pour un couple avec deux enfants), sur la base de la déclaration de revenus que les ménages réalisent chaque année auprès des services fiscaux.

Il faut, en outre, habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si le bénéficiaire en est exonéré).

***Pour la région Occitanie, le chèque énergie sera envoyé aux bénéficiaires courant avril 2018. Plus de 12 500 ménages gersois devrait pouvoir bénéficier de ce dispositif.***

Pour tous les ménages se posant des questions ou rencontrant des difficultés dans l'utilisation du chèque énergie :

**CONTACTS – ASSISTANCE UTILISATEURS**  
**<https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>**

**N° VERT 0805 204 805 (service et appel gratuits)**